

Magnin, Malézieux, Marmier (le duc de), Monier de la Sizeranne (le vicomte). Pelletan, Picard, Piré de Rosnynein (le marquis de). Simon (Jules), Steenackers. Thiers. Wilson.

Les abstentions ont été assez nombreuses, sans compter les membres absents par congés.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Arago, Barrillon, Bourgoing (le baron de), Buisson, Carre-Kérissouët, Charlemaigne, Christophile, Cosserrat, Dalloz (Edouard), Daru (le comte), David (Fernand), Delebecque, Deltheil, Dessaignes, Desseaux, Doran, Dupont (Paul), Estourmel (le comte d'), Ferry (Jules), Fleury (Anselme), Gagneur, Garnier-Pagès, Girod de l'Ain, Grévy, Grolhier, Guiraud (Léonce de), Heseques (le comte d'), Jouvencel (de), Keller, Ladoucette (le baron de), Lagrange (le comte Frédéric de), Le Clerc d'Osmonville, Mangini, Marion, Mathieu (du Pas-de-Calais), Monjaret de Kergéju, Monneraye (de la), Noualhier, Ordinaire, Petit (Guillaume), Piennes (le marquis de), Pinart (Pas-de-Calais), Planaud, Poëze (le comte de la), Raspail, Riondel, Rochefort, Schneider, Thoinnet de la Turmelière, Yvoire (le baron d').

## HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

On lit dans le Journal officiel :  
« Saint-Cloud, samedi, 2 juillet 1870.  
L'Empereur, à l'occasion de la mort de M. Jérôme Bonaparte Paterson, décédé en Amérique, prendra le deuil à partir de demain dimanche, pendant huit jours. Les cinq premiers jours, le deuil sera porté en soie par les dames ; les trois derniers en petit deuil. »  
Le Moniteur belge publie les noms des nouveaux ministres belges. La liste de la feuille officielle est entièrement conforme à celle que nous donnions hier d'après le Journal de Bruxelles. Les ministres doivent prêter aujourd'hui serment entre les mains du roi.

Le Bien public de Gand contient des observations très justes sur la nouvelle administration catholique. Après avoir rendu hommage aux hommes d'Etat qui ont consenti à prendre le pouvoir au milieu de la crise que traverse le pays, cette feuille ajoute : « Les noms qui composent le nouveau ministère nous sont également une garantie que l'Etat, dans toutes les sphères où s'exerce son action, cessera d'être l'antagoniste systématique de l'Eglise. Si notre régime constitutionnel ne consacre pas l'alliance sautoire et féconde des deux pouvoirs pour le bien de la société, il ne proclame pas non plus leur hostilité. A défaut d'une protection qui ne compromette pas son indépendance, l'Eglise a droit tout au moins à une neutralité pacifique qui sauvegarde sa liberté. »

Ainsi donc, la question de la liberté religieuse sera inscrite en tête du programme du ministère, et ce sera justice ; quant à sa politique proprement dite, il serait difficile d'en connaître dès maintenant la formule. Une dissolution des Chambres est imminente, et les électeurs auront à faciliter la tâche du ministre en s'associant d'avance à ses projets vraiment patriotiques et vraiment constitutionnels.

L'administration municipale de Morlaix vient de donner, à la veille du renouvellement des conseils municipaux, un bon exemple.

MM. Tilly, maire ; Boyer et Legac, adjoints, se sont démis de leurs fonctions dans le but de conserver toute leur indépendance et pour qu'on ne puisse les accuser d'avoir employé, à se faire réélire, l'influence qu'ils tenaient de ces fonctions.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, dimanche, 3 juillet 1870. Il y avait hier à la Chambre une affluence extraordinaire, comme aux plus grands jours. Les tribunes étaient remplies une heure avant l'ouverture de la séance : on disait que le duc d'Aumale se trouvait dans une des tribunes basses : le fait me paraît invraisemblable bien que tout le monde sache que les princes sont venus parfois à Paris incognito.

Au commencement de la séance M. de Dalmas lit divers rapports de pétitions peu écoutés ; à trois heures M. E. Dréolle monte à la tribune ; il lit d'abord plusieurs rapports sans intérêt, puis le rapport sur les pétitions n° 50, 50 bis et 234. Ce sont celles qui concernent les princes d'Orléans. Le silence se fait dans toute la salle ; on peut dire que l'assemblée est recueillie et la tribune des journalistes elle-même est silencieuse.

L'auteur du rapport a voulu par les ménagements de la forme adoucir la rigueur de la décision prise ; il analyse les explications données à la commission par les ministres et déclare que la commission à l'unanimité moins une voix a proposé le rejet de la pétition, c'est-à-dire l'adoption de l'ordre du jour pur et simple. Son principal argument est celui-ci : le gouvernement a invoqué des motifs de sécurité publique, nous ne pouvons lui refuser notre adhésion puisque c'est lui qui a la charge de maintenir cette sécurité. Le rapport est accueilli par les très-bien de la droite et du centre.

M. Estancelin remplace M. Dréolle à la tribune : il est facile de voir qu'une profonde émotion l'agite tout entier, et cependant ce n'est pas un homme timide que le député normand ; il appartient à une race forte dont de nombreux types sont restés ; il est grand, robuste, avec les apparences de la jeunesse : l'âme est chez lui comme le corps. Le discours

qu'il a prononcé est un des plus beaux que nous ayons jamais entendus : il avait cette éloquence que donne à un honnête homme le sentiment d'un grand devoir, et le garde des sceaux lui a rendu un éclatant hommage.

Le discours de M. Estancelin peut se résumer ainsi : Les princes demandent à rentrer en France en qualité de simples citoyens ; ce ne sont ni des prétendants, ni des conspirateurs ; leur passé répond pour eux de l'avenir. Et l'orateur a cité des faits qui sont tout à l'honneur des quatre signataires de la pétition.

S'il ne s'était agi que d'une question de sentiment, M. Estancelin eût eu cause gagnée, car son émotion avait pénétré tous les auditeurs ; mais c'était une question politique qui s'agitait. M. Martel qui lui a répondu a dit : nous ne sommes pas des jurés mais des hommes politiques ; c'est une question politique que nous traitons. Il a ainsi préparé la réponse du Garde des sceaux.

La réponse de M. E. Ollivier, était des plus délicates, et il s'est exprimé avec une entière franchise. Ce ne sont pas, a-t-il dit, de simples citoyens qui demandent à rentrer dans leur patrie. Qu'ils le veulent ou non, les princes seront toujours des prétendants ; qu'ils le veulent ou non, il se fera autour d'eux une agitation qui peut compromettre la paix publique ; et le vœu formulé par le plébiscite est un vœu de paix sociale. Quand une voix s'est élevée : « C'est une famille maudite, » le Garde des sceaux a répondu : « Non, c'est une famille privilégiée, » établissant que leur héritage est indivisible, que s'ils succèdent aux grandeurs du passé, aux espérances de l'avenir, ils succèdent aux malheurs du présent.

M. J. Favre a prononcé ensuite un discours des plus médiocres : c'était une sorte d'amende honorable ; il a protesté contre cette loi d'exil qu'il a faite en 1848, et quand M. Dugué de la Fauconnerie lui rappela la part qu'il avait prise aux lois de proscription, il répondit : « J'ai voté, c'est vrai ; mais je n'ai pas parlé, » semblant ainsi désavouer ses anciens amis. Et peu après, M. Dugué de la Fauconnerie lui dit : « Votre concours prêté à la pétition suffirait à nous en démontrer les dangers. »

MM. Laroche Joubert, de Piré, général Lebreton, vinrent ensuite, en qualité d'adhérents dévoués à l'Empire parler en faveur de la pétition. Mais le fait marquant de la séance a été la scission qui éclata d'une façon bruyante parmi les membres de la gauche. Pendant que MM. J. Favre, Picard, de Kératy prenaient fait et cause pour les auteurs de la pétition. MM. Arago, Garnier Pagès protestaient au nom de l'idée républicaine ; et M. Grévy est venu déclarer : c'est une question dynastique qui s'agit ; nous nous désintéressons ; nous ne voulons pas voter pour l'Empire, nous ne voulons pas voter pour le rappel de la royauté ; nous ne serons ni dupes ni complices. Il y eut alors sur les bancs de la gauche un tumulte indescriptible que l'assemblée et les spectateurs contemplaient en silence ; et M. Guyot-Montpuyroux lança aux protestants républicains cette apostrophe : Vous êtes des Jacobins.

On procéda au vote par appel nominal qui donna 174 voix contre la pétition, 31 pour. Parmi ceux qui votèrent pour, il faut citer MM. J. Favre, Crémieux, Picard, Esquiroz, etc., et M. Thiers. MM. Buffet, Daru et de Talhouet ont voté contre, ainsi que tous les ministres en exercice.

Demain s'ouvre la discussion du budget. CH. CAHOT.

## TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de la Seine

AFFAIRE DE L'INTERNATIONALE.

Avant de donner le compte-rendu de l'audience du 1<sup>er</sup> juillet, nous croyons devoir revenir sur celle du 30 juin pour appeler l'attention sur un curieux document, lu par l'un des prévenus, M. Héligry. Il s'agit d'une lettre écrite à M. Aubry, de Rouen, par M. Emile Ollivier, alors membre de l'opposition de gauche, aujourd'hui garde des sceaux. Voici la conclusion de cette lettre :

« La difficulté en pareille matière est que le droit d'association n'est pas encore reconnu. Au développement de vos droits et de votre libre initiative, il y avait quatre obstacles :

- 1<sup>o</sup> Votre exclusion de la vie politique ;
  - 2<sup>o</sup> Les peines contre les coalitions ;
  - 3<sup>o</sup> L'interdiction des réunions publiques ;
  - 4<sup>o</sup> La défense d'une association comprenant plus de vingt personnes.
- Le premier obstacle est tombé en 48. J'ai eu l'honneur de faire tomber le second et de travailler à la recherche du troisième ; reste à conquérir le droit d'association.

Concentrez vos efforts sur ce point. Au lieu de vous perdre dans les questions surannées du jacobinisme, dans les phrases creuses, imposez à vos candidats, à vos amis, la réclamation du droit d'association. Dès que vous l'aurez obtenu, vous serez les maîtres de vos destinées.

Tout ne sera pas facile, alors, pour le travail ; sans la moralité, sans le respect de l'ordre et des droits d'autrui, vous n'arriverez à rien ; mais ces qualités, avec vous adouciront votre situation, vous l'élevèrent, vous réduirez la misère et vous avancerez l'œuvre fraternelle que nous devons tous poursuivre

et qui, Dieu vous aidant, se réalisera un jour.

« Je n'ai d'autre ambition que de vous secourir dans ce labeur. J'y use ma vie et je ne reculerais devant aucun effort. Je ne résiste aux exagérations, je n'agis avec prudence et modération, que parce que l'expérience m'a démontré que toute autre voie sera fatale au pauvre peuple. Dût-il être injuste pour moi, ce qu'il n'a jamais été (car il m'a comblé de ses preuves d'amitié et de confiance), dût-il dans l'avenir être injuste pour moi sous l'empire de certaines suggestions, je ne sortirai pas de ma voie. »

Mais, dans ma voie, je suis tout à vous, et vous me trouverez toujours disposé à vous aider et à vous servir du meilleur de mon cœur.

» Votre dévoué.  
» EMILE OLLIVIER. »

Audience du 1<sup>er</sup> juillet.

L'audience est ouverte à midi.

La parole est donnée au prévenu Avrial. Le prévenu Avrial. — Il est inexact de dire que j'ai adhéré, en 1868, à l'Internationale ; ce n'est qu'en 1869 que j'ai adhéré à la fédération des sociétés ouvrières, dont j'ai été un membre actif. J'ai fait partie de la section du Cercle des études sociales ; si même, jusqu'à ce jour, j'ai fait peu de chose, je le regrette, et me propose de faire davantage à l'avenir. Si nous avons fondé une chambre fédérale, c'est que les patrons avaient eux leur chambre syndicale, et qu'un nom de l'égalité, nous n'admettons pas qu'on permette aux uns ce qu'on refuse aux autres. On nous demandait où étaient nos archives ? Les voilà dans ce petit volume, qui contient le rapport de la commission ouvrière de 1867.

Si maintenant, à la suite de l'exposition universelle, nous nous sommes entendus, concertés, unis, non-seulement nous avons le droit de le faire, mais nous y étions conviés par les paroles mêmes du chef de l'Etat, qui faisait dater de cette époque une ère nouvelle de fraternisation universelle et disait que désormais les haines internationales s'effaceraient et que les préjugés anciens devaient être rejetés en arrière.

Nous avons donc réalisé un vœu émis par le chef de l'Etat ; on veut maintenant que nous soyons un centre d'agitation pour propager les grèves. Non, c'est inexact ; ce que nous voulons seulement, c'est les régulariser.

C'est moi qui ait présenté Assy à la chambre fédérale, dont il ignorait l'existence, tant il était étranger au mouvement ouvrier de Paris.

M. l'avocat impérial, s'appuyant sur une note de police, a dit que j'ai été renvoyé pour des propos révolutionnaires et politiques. Je produis, pour répondre à ces allégations de la police, les certificats de mes patrons restés mes amis. A l'atelier, je travaillais, et si je m'occupe de politique, c'est après mon travail.

Que vous vous étonniez de toutes les grèves qui ont surgi, c'est que vous méconnaissiez la situation économique dont elles sont le résultat. Savez-vous pourquoi nous ne voudrions pas fomenter les grèves ? C'est que nous comprenons quelle rude responsabilité on assume. J'ai vu à la fédération des sociétés ouvrières, un pauvre ouvrier qui avait cinq enfants ; il était en grève, il avait dû porter au mont-de-piété sa pendule, son linge, puis ses matelas. Que voulez-vous ? on n'a pas de pain, et c'est pour cela qu'on devient violent.

C'est que, voyez-vous, il faut être dans le mouvement ouvrier pour comprendre ce qui s'y passe. Tenez, je suis un malheureux qui demeure rue Keller ; il n'était pas mécanicien, il était homme de peine ; le contre-maître le mit à une machine nouvelle qu'on appelle la *Robotouse*. Il fut pris par la poulie folle, et la *Robotouse* lui coupa le bras. Son patron lui refusa toute indemnité ; de la justice à laquelle il s'adressa, il n'obtint rien. Nous, comme chambre fédérale, nous nous adressâmes au patron. Rien encore.

Ce malheureux a dû prendre un orgue qu'il loue 2 francs. N'est-ce pas là de l'usure, monsieur le procureur impérial ? Sur 5 francs qu'il gagne quelquefois, être obligé d'en donner 2 ! Aussi, quand je rencontre ce pauvre homme avec son orgue et que je lui serre la seule main qui lui reste, les larmes me viennent aux yeux. Quelques mois après, la veuve du patron offrait 500 francs au chanteur Faure pour chanter un *Requiem* à la messe de son mari. Involontairement nous pensions qu'elle eût peut-être mieux fait de donner ces 500 francs au malheureux estropié. (Sensation.)

Voilà pourquoi, messieurs, nous sommes révolutionnaires et socialistes. Voilà pourquoi l'Internationale a des racines profondes dans les masses.

Assy demande ensuite à être admis à présenter ses observations.

M. le président. — Mais vous avez un avocat, et comme votre défense a été comprise dans celle présentée collectivement par Chalain, cela fait trois défenses pour une. Or, vous êtes trente-un ! N'abusez donc pas de la parole.

Assy. — On a dit que j'avais déserté et que j'étais sans profession. Il est vrai que, se contredisant, M. le substitut a dit que j'étais bon ouvrier. Ce qui est vrai, c'est que je me suis engagé volontairement à dix-sept ans ; on me mit, malgré mes réclamations, dans la compagnie hors-rang pour installer les machines à coudre dans le régiment. On devait me faire sortir de cette compagnie quand j'aurais formé six élèves ; mais on a manqué à la parole que l'on m'avait donnée.

Un jour que j'étais à la salle de police, je suis parti pour la Suisse.

M. le président. — Eh bien ! le ministère public n'a pas dit autre chose, à savoir que vous aviez déserté ; il n'y a pas de quoi s'en glorifier.

Assy. — Je ne m'en glorifie pas ; c'est M. Schneider qui a répondu ce bruit.

Le prévenu explique que, s'il est venu à Paris, c'était pour trouver des capitaux afin d'établir une aciérie qui devait se fonder près du Creuzot. Si je suis retourné au Creuzot, c'est que j'y avais des intérêts et que j'y occupais des ouvriers.

Maintenant, faut-il le dire ? Je n'appartiens pas à l'Internationale, mais, comme je

suis en communauté d'idées avec elle, aussitôt votre jugement rendu, j'y adhérerai.

M. Léon Bigot présente ensuite la défense d'Assy ; il retrace l'historique du Creuzot, de ses réglemens, de sa grève.

M. le président, trouvant que le défenseur occupe trop de M. Schneider, qualifié par M. Bigot de « patriarche à la façon russe », l'invite à ne pas s'occuper autant de personnes étrangères au débat.

M. le président. — La personne dont vous parlez ne se permettrait pas d'intervenir au débat comme vous l'y faites intervenir. En tous cas, n'oubliez pas qu'elle est absente.

Le défenseur cherche à établir que les grèves du Creuzot n'ont aucun point de jonction avec l'Internationale, qui n'y est pas intervenue, et dont le nom n'a pas même été prononcé à cette occasion. C'est le *Figaro* qui a prétendu qu'Assy faisait partie de l'Internationale et de la *Fraternelle* ; cette assertion est fautive. Quant à la seconde grève, Assy, qui était sous le coup de poursuites et obligé de se cacher, n'y prit aucune part.

A la reprise de l'audience, on entend le prévenu Colmier, dit Franquin.

Le prévenu, dans une plaidoirie écrite, explique que la Société des imprimeurs-lithographes eut, en 1865, une grève à soutenir par suite d'une détermination de patrons de repousser de leurs ateliers les ouvriers qui ne signeraient pas une déclaration portant qu'ils ne faisaient pas partie du comité de résistance. S'ils avaient obtenu seulement cinq ou six cent signatures ils seraient allés trouver le préfet de police pour solliciter un procès contre les chefs et fondateurs de la Société de résistance.

Les outils des ouvriers lithographes, ce sont les presses qu'il ne leur est pas permis d'avoir ; comment soutenir une lutte aussi inégale ? En 1867, la Société envoya un délégué au congrès de Lausanne ; mais, en 1868, ses ressources ne lui permettant pas d'en faire autant, elle se contenta d'écrire au congrès de Bruxelles qu'elle désirait être tenue au courant de tout ce qui concernait l'Internationale. Un ouvrier nommé Aubriet lui envoya les statuts de la section rouennaise, et en même temps les lettres de M. Ollivier, qui établissent complètement que la Société internationale n'avait rien de secret.

Envoyé comme délégué au congrès de Bale, désigné comme correspondant par la Société des imprimeurs-lithographes auprès de la Société internationale. Sont-ce là des faits de société secrète ?

Quant aux archives, si l'on était venu au siège de la Société au lieu de m'arrêter chez moi, continue le prévenu, il est probable qu'on les aurait trouvées.

Chalain. — Mais il n'y a pas d'archives dans l'Internationale !

Franquin. — Si, dans notre section, vous ne savez pas ce qui se passe. Et nous sommes même dans l'obligation de les faire copier en double et en triple, prévoyant toujours le cas d'une saisie.

M. le président. — Attendez ! vous venez de parler du mandat de correspondant ; dans quelle situation êtes-vous à cet égard ? Votre situation est-elle la même que celle de Malon, de Combault, de Murat et de Johannard ?

Franquin. — Non, pas tout à fait.

Murat. — Si M. le président le désire, je vais lui donner quelques explications à cet égard.

M. le président. — Très volontiers : le tribunal a besoin d'être éclairé sur ce point.

Murat. — Quand l'Internationale a été fondée, chaque section a nommé son bureau et en même temps son correspondant auprès du conseil général, qui envoie à ce correspondant un mandat régulier à ce sujet ; mais depuis la disparition du bureau de Paris et quinze ou dix-huit mois d'interruption, plusieurs sections se sont retournées. Quant à moi, j'ai eu ce mandat pour faire des adhésions individuelles directement au conseil général.

Nous pensions que l'esprit de l'Internationale, son but, son objet, ses avantages, sont assez connus pour que l'intermédiaire des sections soit devenu inutile.

M. le président. — Eh bien ! votre situation est-elle la même que celle de Malon, de Combault, de Johannard ?

Combault. — Quant une section se fonde, elle nomme son correspondant provisoire, quelques hommes se réunissent pour la fonder ; le secrétaire provisoire écrit au conseil général pour l'en avertir ; donc, toutes les sections, outre leur secrétaire particulier, ont un secrétaire correspondant avec le conseil général qui lui envoie un mandat à cet effet.

La fin des débats est dénuée d'intérêt. (Union) A. Rouyé.

## Chronique locale & départementale

Dans la question relative à l'abrogation des lois d'exil soulevée par la pétition des princes d'Orléans, tous les députés du Nord ont voté pour l'ordre du jour pur et simple, excepté M. Boduin, absent par congé.

Favorisé par un temps magnifique, le concert de la Grande-Harmonie a été splendide.

Les nombreux amateurs de Roubaix et des environs s'étaient donnés rendez-vous dans les jardins de M. Descat, maire de la ville, pour entendre notre musique qui s'est montrée, comme toujours, à la hauteur de sa bonne réputation.

L'andante de la symphonie en ut mineur de Beethoven, arrangé pour harmonie militaire, par M. V. Delannoy, a été rendu avec une telle perfection d'ensemble, de nuances et de douceur, qu'on eût pu croire entendre un orchestre composé d'instruments à cordes. Nous ne croyons pas qu'il soit possible qu'une harmonie militaire puisse faire mieux.

L'ouverture du *Tannhauser*, de Wagner, aussi arrangée pour harmonie militaire, par M. V. Delannoy, est une œuvre

que peu d'amateurs peuvent comprendre à une première audition. N'en déplaise aux détracteurs de Wagner, nous disons, nous, c'est beau ! c'est grand ! c'est sublime ! Mais aussi, cette ouverture est d'une exécution tellement difficile et fatigante que nous ne croyons pas pouvoir citer beaucoup de musiques d'harmonie militaire qui se trouvent dans des conditions à pouvoir l'aborder ; il y a surtout la partie des premières clarinettes qui est d'une difficulté incroyable ; les musiciens qui tiennent cette partie, ont donc droit à nos félicitations pour la bonne exécution de ce morceau.

Le grand air varié de M. V. Delannoy est, dans son genre, un vrai chef-d'œuvre.

L'introduction fait deviner ce qui va suivre, c'est-à-dire que chaque instrument arrive à son tour, seul, faire un petit solo de quelques mesures ou un point d'orgue ; il semble qu'ils cherchent à s'entendre dans une conversation pour régler l'ordre des variations qui vont suivre. Arrive alors le *Thème et les variations* suivantes :

Cor, clarinette, baryton, trombone, saxophone, tibia, petite clarinette, bombardon, hautbois, bugle, basson, trompette, flûtes, piston ; plus, une variation concertante où tous prennent part, pour faire un résumé des variations précédentes.

Arrive ensuite un *allegro* final très brillant et très mélojodieux à la fois. Telle est l'œuvre originale de M. V. Delannoy et tous les connaisseurs sont unanimes pour dire que comme compositeur et comme directeur, il possède un talent hors ligne.

Pour notre compte particulier, nous admirons ses œuvres et sa modestie.

Nous avons cité plus haut les instruments, sans parler des solistes. Nous avons eu souvent occasion de faire ici l'éloge de ces derniers et nous ne pourrions que nous répéter en les citant particulièrement, cependant nous faisons une exception pour M. Boulcourt, piston-solo, qui pour la première fois s'est fait entendre dans les rangs de notre musique. Cet artiste possède une qualité de son admirable de douceur et son doigté ne connaît pas de difficultés. Les applaudissements dont il a été l'objet hier, lui ont prouvé que le public sait apprécier son talent et qu'il lui sera toujours agréable de l'entendre de nouveau. Vous voilà donc naturalisé artiste roubaixien, M. Boulcourt ; nous comptons avoir le plaisir de constater vos succès encore longtemps.

La Grande-Harmonie doit aller se faire entendre à Gand dimanche prochain, 10 courant. Nous lui souhaitons bonne chance, et une aussi bonne exécution que celle d'hier.

MUCHAUSA.  
L'arrachage des lins est commencé depuis quelques jours ; la plante est très-tourte, elle donnera un produit peu abondant et d'une qualité plus que médiocre.

On a coupé cette semaine aussi des seigles. La paille n'atteint pas une grande longueur, cependant elle est encore assez belle.

Les blés ont une belle apparence. Il y aura peu de paille ; mais rien ne vient le contrarier, d'ici à la récolte, ils donneront un épi fourni et un grain serré et lourd dont le produit sera relativement abondant. (Memorial).

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Jean Rosoor, fondateur et ancien directeur de la Société des Orphelinistes Cricks-Sicks de Tourcoing. M. Rosoor n'avait que 54 ans ; né à Ypres, il habitait depuis 35 ans la ville de Tourcoing, où il avait su mériter toutes les sympathies.

C'est sous la conduite de ce chef éminent, que les Cricks-Sicks ont battu au concours de Gand, en 1856, la Société des Cricks-Moultz, de Lille.

Judi prochain, à 8 heures 3/4, au collège, M. Yonge, professeur de littérature anglaise, traitera du dialecte et citera des passages de *Richard III*, *Jules César* et *Macbeth*.

Un accident s'est produit hier dans les jardins de M. Descat, pendant le concert de la Grande-Harmonie. Un jeune homme, ouvrier tisserand, était monté sur un trapèze ; en voulant descendre, le support lui échappa des mains et il tomba d'une hauteur de 4 mètres. Dans sa chute, il se fractura la cheville du pied gauche. M. le docteur Plateau, qui assistait au concert, fut appelé et donna les premiers soins au jeune homme qu'on reconduisit ensuite dans sa famille, à Tourcoing.

Dans la soirée de jeudi dernier, le sieur Jules Roger, boulanger à Roubaix, a été battu et dévalisé sur le territoire de Lannoy par un individu qu'on croit connaître, et qui aurait déjà été condamné à la prison pour un fait analogue.

La police de Roubaix vient d'arrêter le nommé Henri L..., âgé de 28 ans, prévenu d'attentat à la pudeur.

Nous lisons dans l'*Echo du Nord* : « De nouveaux détails sur l'accident de la rue de la Baignerie, nous apprennent que la conduite de M. Assignon a été plus courageuse encore que nous l'avions dit. Ce brave